

Compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA- ZOOM- 1^{er} et 2 décembre 2021

Une fois que sont données les informations techniques et rappelé le code de bonne conduite de la CES, le **Président de la FERPA, Lajos MAYER** ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous les membres. Il demande s'il y a des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour. Il est ainsi proposé d'ajouter le compte-rendu des activités du Groupe de travail de la CES, dont fait partie le Président, concernant la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Moyennant cet ajout, l'ordre du jour est adopté ainsi que le compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA, des 16 et 17 juin 2021.

Ensuite s'ouvre la réunion du **Comité des Femmes**. Hubert commence par excuser l'absence de la Présidente, Mireille PAUME, qui s'est vue confier de nouvelles et importantes responsabilités au sein de son organisation française, la CGT et qui, de ce fait est très occupée avec les préparatifs de la grande manifestation qui doit avoir lieu en France le lendemain. Le **Secrétaire Général, Agostino SICILIANO** remercie Hubert pour cette information, mais il souligne toutefois que le comportement de la Présidente du Comité des Femmes n'est pas respectueux par rapport aux collègues de la FERPA, ni par rapport à lui-même. Elle aurait dû alerter préalablement le Secrétaire Général, même si semble-t-il, à la dernière minute, c'est-à-dire le matin même, elle a envoyé un courriel au Président pour lui faire part de son indisponibilité à participer à la rencontre. Concernant le Comité des Femmes, la question qui se pose est comment l'animer ? Plusieurs membres de la FERPA se sont plaints et ont dit que ce qui avait été fait jusqu'ici n'était pas la bonne façon de procéder.

Après ces échanges introductifs, le **Président** ouvre le **débat**

Les Français qui interviennent tout d'abord se disent désolées, en tant qu'organisations syndicales françaises de ce qui se passe. La question qui est posée est de savoir, si Mireille avec les nouvelles responsabilités qui sont les siennes sera en capacité syndicale de poursuivre son travail en tant que Présidente du Comité. Toutes les organisations qui ensuite interviennent font part également de leur profonde déception en constatant l'absence de Mireille. Plusieurs soulignent en outre que ce n'est pas la première fois qu'elle ne participe pas à nos rencontres. Certains suggèrent aussi qu'il faut aborder un changement dans nos méthodes de travail. D'autres indiquent aussi qu'il faut faire ce matin le point de ce que l'on peut faire ensemble, en faisant l'inventaire des principaux sujets sur lesquels on pourrait se mettre d'accord. Plusieurs insistent pour dire qu'il faudrait au moins avoir un bureau pour pallier les absences de la Présidente. Ce bureau devrait être composé de 5 représentantes de pays différents. Mais si on ne s'organise pas, on ne travaillera pas. Les sujets ne manquent pas. Ainsi a été évoquée, par exemple, la question des femmes- « aidantes », leur isolement, leur déficit de protection et le déni de leur reconnaissance, voire l'incompréhension de l'entourage. Il faut donc mettre en place une organisation réelle, comme le prévoient les textes. Il convient de sortir de cette impasse qui est gênante pour tous est-il également ajouté. La question est également soulevée de savoir quels sont les moyens mis à la disposition du Comité des femmes pour pouvoir se réunir virtuellement.

Le **Secrétaire Général** intervient pour **réagir** à ces interventions. Il précise tout d'abord qu'il souhaitait juste écouter les membres, mais il convient qu'il est urgent d'améliorer le fonctionnement du Comité des Femmes. La relance de la FERPA qu'il a impulsée après son élection a été confirmée lors de la dernière Assemblée de Mi-mandat : la FERPA a désormais un Manifeste et les membres du Comité de Direction se sont engagés.

La FERPA ce n'est pas le seul Secrétaire Général, mais autour de lui, il y a des personnes de qualité qui s'engagent pour la FERPA. Il faut voir comment utiliser au mieux nos ressources et les technologies. Il faut aussi mettre nos préoccupations sur la table de la CES, il faut davantage intégrer le Comité des Femmes de la FERPA dans la CES. Le travail fait est peu connu à l'extérieur. La FERPA a besoin du Comité des Femmes. Mireille avait demandé de donner un coup de main au Comité des Femmes, c'est ce qu'a fait Jessica. Ainsi en ce qui concerne l'affiche, c'est elle qui avait donné des idées au Secrétariat qui, après discussion, en a convenu et c'est ainsi que l'affiche de campagne de cette année a pu être proposée. Mais, en réalité et c'est de sa responsabilité, c'est à la Présidente de faire des propositions de travail. Une réunion a eu lieu, il y a plus d'un an entre le Secrétariat et la Présidente. Elle a indiqué qu'elle voulait mettre en place un « groupe de travail » et elle devait suggérer comment le faire. Mais, depuis rien n'a été fait... Le Secrétaire Général ajoute qu'il a mal vécu le fait que la Présidente ne l'ait pas prévenu de son absence ce jour. Le Secrétaire Général n'est pas qu'un simple spectateur. Il annonce qu'il va rencontrer les organisations françaises dès que possible, proposition qui recueille le soutien des membres. Enfin, le représentant de l'UCR-CGT indique qu'il va transmettre toutes ces observations, à sa collègue, Mireille.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-CFDT, UNIR-CFE-CGC, UILP-UIL, UCR-F0, SPI-CGIL, FNV, CC. OO, UNIA, UCR-CGT.

Le **Président** redonne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour ses **Communications**.

Celui-ci souligne tout d'abord le contexte difficile dans lequel se déroule cette réunion, notamment avec l'apparition du nouveau variant qui a un impact important, en particulier dans les Pays du Nord. Il relève toutefois le point positif qu'est la bonne progression de la vaccination, notamment en Italie. Les vaccins sont quand même utiles pour éviter les conséquences graves du virus. Il est toutefois important de pouvoir vacciner dans les autres continents, notamment en Afrique. Il faut convaincre les gens de se faire vacciner pour préserver la santé de tout le monde et relancer l'économie.

Un autre sujet important aux yeux du Secrétaire Général est aussi abordé : le marché du travail. Dans certains pays le marché du travail est en grande difficulté, malgré les efforts et la bonne volonté pour relancer l'économie. Certains secteurs sont fermés. Il rappelle que le Comité financier n'ayant pu se réunir, il n'a pas été possible d'adopter les bilans 2019 et 2020. Mais une réunion virtuelle sera organisée.

Revenant sur l'Assemblée Générale de Mi-Mandat, il estime que le travail réalisé a été de qualité et qu'elle s'est déroulée de manière efficace. Le Manifeste a été adopté, même s'il regrette que du fait de l'opposition d'une seule organisation, tous les noms des organisations membres de la FERPA n'ont pu y être ajoutés. Des orientations ont été définies, il faut maintenant travailler à les mettre en œuvre.

Le Secrétaire Général de la CES, au cours de son intervention à l'AG a dit qu'il appréciait grandement le travail réalisé par la FERPA et il a insisté sur la qualité de notre site internet.

Il revient ensuite sur la Conférence de Mi-Mandat de la CES, tenue sous forme hybride à Lisbonne les 8, 9 et 10 novembre 2021, à laquelle il a participé avec le Président Lajos MAYER. La rencontre fut très intéressante, nous avons voulu avoir un débat dans un esprit positif. Le Président a mis sur la table les problèmes rencontrés par les personnes retraitées dans cette économie post- COVID. Le Secrétaire Général a, de son côté, participé à la rencontre organisée par le Comité des Jeunes de la CES, la veille de l'ouverture de la Conférence. Il a rencontré beaucoup d'échos positifs du côté des jeunes. Mais le point important pour la FERPA fut le débat sur les statuts de la CES et le droit de vote de la FERPA.

Les propos tenus par le Secrétaire Général à l'ouverture de ce débat semblaient encourageants. Il a en particulier parlé d'une CES plus inclusive, fondée sur la solidarité entre tous ses membres et sur la possibilité de pouvoir exprimer des opinions différentes...

En ce qui concerne la modification des statuts, et la question de la « majorité » dans les suffrages exprimés, la question posée se résume dans la non prise en compte, dans le décompte final, des « abstentions », et surtout ne pas les considérer comme des votes négatifs, mais comme des votes neutres. Le Secrétaire Général de la FERPA a participé à la discussion qui a été importante, en soutenant la position du Secrétaire Général de la CES, soulignant notamment que c'était une question de démocratie au sein de la CES. L'amendement a toutefois été rejeté, les abstentions restent considérées comme des votes négatifs. L'autre point en débat concernait le droit de vote de la FERPA. Le Secrétaire général a procédé d'une autre façon dans son intervention. Il a surtout parlé d'inclusivité. Il a demandé de repenser la CES de manière inclusive, la volonté de la FERPA étant de partager son travail au service de personnes retraitées. Le résultat du vote a été toutefois très attristant pour la FERPA : elle a obtenu moins de votes positifs que les fois précédentes et n'a même pas atteint la majorité (199 votes positifs, soit 45,75%, 117 votes contre, soit 26,9%, 119 abstentions, soit 27,36%). C'était la première fois qu'était utilisé le vote électronique et l'on a pu voir très explicitement, comment se sont positionnées les organisations dans ce vote. C'est ainsi toutefois qu'avec tristesse, surprise et questionnements, le résultat des votes montre que des Confédérations, dont leurs organisations de personnes retraitées, sont membres de la FERPA, voire du Comité de Direction se sont, soit « abstenues » (CC.OO, CSC, FGTB), soit ont voté contre (CFTC, CGT, CGTP, Solidarnosc, ÖGB, TUC). Et malgré ce qu'avait dit le Secrétaire Général de la CES, concernant le soutien du Secrétariat de la CES en faveur du droit de vote de la FERPA, Isabelle SCHOEMANN, du Secrétariat a voté contre. Ce résultat montre que beaucoup d'organisations n'adhèrent pas à ce que fait la FERPA et de poser plusieurs questions : Pourquoi, ne nous les rencontrerions pas directement ? On ne croit pas en nous. Il convient que nous réfléchissions sérieusement à ce problème. Il nous faut resoumettre notre demande de façon automatique. Comment nous préparer pour le prochain Congrès de la CES ? Comment nous y prendre pour résoudre ce problème, à commencer par nous ? Participer à la FERPA, c'est partager une approche européenne. Il faut savoir écouter les autres et ensuite faire de son mieux. On discute pendant des heures, mais on ne s'écoute pas et on n'arrive pas à déterminer une vraie politique européenne. Il nous faut démarrer une nouvelle méthode pour aller au Congrès. Nous sommes au début d'une longue bataille

Le Secrétaire Général relève toutefois des points de satisfaction, comme le travail réalisé, notamment avec le Manifeste. A Rome, il y a eu une grande manifestation, organisée par les trois confédérations italiennes, qui a eu beaucoup de visibilité et le Manifeste de la FERPA a été imprimé à mille exemplaires et distribué pendant cette manifestation.

A la suite de cette intervention, le **Président** ouvre le **débat**.

La plupart des interventions, après avoir remercié le Secrétaire Général pour toutes les informations reçues, reviennent sur la question du droit de vote de la FERPA dans les instances de la CES en faisant part de leur réel mécontentement. Certaines se demandent s'il s'agit d'une question « politique. D'autres insistent pour dire que ce refus est le signe d'une méconnaissance totale de la place et du rôle des personnes âgées dans la société. Plusieurs analysent ce refus comme une discrimination grave au sein de la CES, prenant exemple sur le Comité des Femmes ou le Comité des Jeunes qui bénéficient du droit de vote. Certains s'interrogeant même sur l'utilité de rester dans une organisation qui méconnaît l'une des siennes. Sans aller aussi loin, certaines organisations s'interrogent pour savoir si la CES peut se passer de l'avis et de l'influence d'une grande partie de la population, comme les jeunes, les femmes...les personnes âgées. Il faut faire passer cette position de la CES auprès de nos militants pour avancer et être reconnus. Dans certaines organisations, il a fallu du temps pour que les organisations syndicales de personnes retraitées soient reconnues en tant que telles. Les organisations ont-elles peur d'être dépassées par les personnes retraitées ? Il faut être clair et leur dire et leur faire comprendre que nous ne sommes pas là pour « prendre le pouvoir ».

D'autres rappellent que la FERPA fait partie des structures de la CES. Le fait de ne pas avoir le droit de vote alors que nous avons le droit de parole, est certes un signal négatif. Mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas influencer la CES. Certaines organisations restent enfermées dans leurs problèmes nationaux et stupides, ce qui ne leur permet pas d'avoir une vision plus large. Faut-il perdre son temps à travailler avec elles ? Travaillons d'abord au sein de nos structures. Il faut pouvoir dresser un diagnostic, voire créer un petit groupe de travail pour faire le point et ensuite envisager ce que l'on peut faire. Il est important de se coordonner et de ne pas travailler chacun dans son coin. Certains disent qu'ils vont travailler au sein de leurs organisations pour faire changer les choses.

En plus de ce sujet du droit de vote, certaines organisations reviennent sur le Manifeste qui, soulignent-elles, a été l'activité principale de la FERPA. C'est un bon outil pour nous faire connaître et faire connaître nos revendications, d'autant plus que dans certains pays, certaines réformes sont en cours pour reporter l'âge de la retraite. Certains s'étonnent que des organisations de la FERPA s'opposent à ce que leur logo apparaisse au bas du Manifeste alors qu'il a été adopté à l'unanimité. Enfin, d'autres reviennent sur le débat autour de la vaccination dans leur pays et indiquent que certaines organisations ne considèrent pas le vaccin comme étant essentiel.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** estime tout d'abord qu'il convient encore de réfléchir à ce que l'on va faire. Concernant la FERPA un certain nombre d'organisations pensent d'une autre façon, mais il faut d'abord nous convaincre « nous ». Il y a des alliances à nouer. Il faut mettre en place une stratégie pour 2023 et avoir un débat interne avec le Secrétaire Général de la CES pour trouver une solution. On a besoin d'une bonne carte de visite et les organisations qui ont voté contre n'ont pas fourni d'explications. Il faut se relever. Une pièce manque dans le puzzle de la CES, il ne faut pas prendre de décision « à la va-vite ». Pour être déterminé, le Secrétaire général indique qu'il a besoin des organisations. Et de conclure en disant que l'on gagne quand on fait des propositions, mais d'abord il faut convaincre au niveau national.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SPI-CGIL, UNIR-CFE-CGC, FGTB, PA.SY.DY, ÖGB, FNV, UCR-CFDT, UNIA, UCR-FO, UIL-UILP, ÖGBL, CGTP-IN

Le **Président** donne ensuite la parole, pour le point suivant de l'ordre du jour, à **Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial de la FERPA**, pour traiter des suites du **Manifeste**.

Henri rappelle tout d'abord que le Secrétaire Général lui a demandé « d'introduire » le débat sur les suites du Manifeste. Il insiste sur le verbe « introduire » car dit-il, ce sont les participant.e.s qui auront la parole pour présenter et échanger sur leurs propositions, leurs initiatives concernant la diffusion du Manifeste. Déjà ce matin, dans les débats précédents, l'on a déjà eu des échos de ce qu'il était possible de faire. Et, Henri rappelle que ce Manifeste a été adopté à l'unanimité, ce qui veut dire qu'il est l'outil de toute l'organisation, de toute la FERPA. Il indique qu'il va articuler son propos en trois points :

- La présentation graphique du Manifeste et le choix des photos
- Ce qu'il est prévu de faire pour sa diffusion au niveau européen
- Ce que les membres envisagent de faire aux différents niveaux, national, régional, local

Jessica a pris contact avec le graphiste avec lequel la FERPA travaille habituellement qui a préparé la maquette que nous allons découvrir ensemble. Mais, Henri rappelle préalablement que l'objectif a été de réaliser un document qui soit beau et donne une image dynamique de la FERPA et des personnes retraitées, d'où le souci d'y mettre quelques illustrations/photos. Il précise également que c'est un projet, donc une discussion, non plus sur le texte qui a déjà été adopté, mais sur le graphisme donc, essentiellement sur le choix des photos.

Concernant la diffusion au niveau européen, le Secrétaire Général a également demandé à Jessica de prendre contact avec le Département Presse et Communications de la CES, avec l'accord de Luca, pour la diffusion du Manifeste auprès des média et journalistes européens. Il sera également envoyé par la CES à toutes ses organisations membres, qu'elles aient ou non, en leur sein, une organisation syndicale de personnes retraitées.

Il sera aussi envoyé aux responsables des Institutions européennes, accompagné d'une lettre signée, si les membres sont d'accord (mais ce point fera partie d'un autre débat animé par le Secrétaire Général) du nom des organisations membres de la FERPA et de celui de leur responsable. Il est toutefois clair que le logo apposé en dernière page, n'a pas d'autre ambition que de donner de la visibilité à la FERPA en indiquant concrètement quelles sont les organisations qui la composent. Du reste ces logos figurent déjà sur la page web de la FERPA.

Au niveau national, il appartiendra à chaque organisation d'en assurer la diffusion et la popularisation auprès de leurs membres, mais aussi auprès des décideurs politiques, à tous les niveaux pertinents que ce soient, mais aussi auprès de leurs députés européens.

D'autres actions peuvent être prises localement, régionalement, et Henri demandent aux membres de partager leurs propositions et leurs souhaits, y compris au niveau européen.

Puis, il remercie le Comité Exécutif pour son attention et indique que le Secrétaire Général reviendra certainement sur la question de la signature de la lettre d'accompagnement par les organisations syndicales.

Le **Président** ouvre ensuite le **débat**.

L'ensemble des membres remercie Henri pour la clarté de sa présentation qui a été plaisante à entendre. Concernant le choix des photos, plusieurs remarques sont faites, comme la photo où l'on voit une personne avec son masque. Elle est trop « factuelle ». D'autres préféreraient une photo montrant des personnes impliquées dans des activités intergénérationnelles plutôt que celle montrant des personnes âgées qui jouent aux cartes. Elle va à l'encontre des images que nous combattons ajoutent certains. Il convient de choisir des photos en lien avec les revendications de la FERPA. D'autres évoquant le « droit à l'image », s'interrogent pour savoir s'il est possible de mettre des photos de personnes sans avoir reçu leur accord préalable. Concernant la diffusion du Manifeste auprès des Institutions européennes, certaines organisations indiquent qu'il ne suffit pas de l'envoyer, mais il faut les rencontrer et organiser une manifestation européenne. Il faut commencer à préparer l'évènement d'octobre. Avant le 1^{er} octobre, des étapes sont à franchir et des rencontres à promouvoir. Concernant la question des signatures, certaines organisations indiquent qu'elles avaient émis des réserves parce que cette question n'avait pas été discutée préalablement au sein de leur organisation, mais depuis, elles ont levé leurs réserves. Nombreuses sont les interventions qui disent ne pas comprendre le refus de la CGTP- IN de signer la lettre ou que leur logo apparaisse à la fin du Manifeste. Il est important est-il souligné de projeter une image d'unité des organisations qui composent la FERPA.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** remercie tout d'abord le Secrétariat pour le travail fourni à propos du Manifeste. Il faudra vérifier la possibilité de mettre des photos de personnes. Contact sera pris avec le Département Presse et Communications de la CES. Concernant la position de la Confédération portugaise, qui refuse de signer la lettre qui s'appuie sur le Manifeste, il indique ne pas la comprendre. Mais d'ajouter que le plus important c'est le texte qui est écrit. Il termine, en indiquant qu'il sera tenu compte de toutes les remarques faites. Quant à la proposition d'organiser une manifestation européenne, c'est une bonne idée, mais il faudra bien analyser nos possibilités et nos capacités.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNAR-CFTC, FNV, SPI-CGIL, Nat.Fed.Pens. CNSLR « Fratia », USO, UCR-FO, UNIA, FGTB, UCR-CFDT

Le **Président** accueille ensuite **Liina CARR, Secrétaire Confédérale de la CES** pour son **intervention**. Préalablement, le **Secrétaire Général** souhaite la bienvenue à Liina, en la remerciant tout d'abord pour son implication. Il lui souligne que le Manifeste est devenu le « patrimoine commun » de la FERPA et revenant sur le droit de vote de la FERPA, il rappelle que la CES avait insisté sur l'importance de l'inclusion et donc, il n'avait pas compris que l'on puisse ainsi exclure les personnes âgées.

Prenant alors la parole, la Secrétaire Confédérale de la CES, revenant sur la Conférence à Mi-Mandat de la CES se dit très frustrée du vote négatif à Lisbonne. Il faut dit-elle, analyser de très près les votes négatifs : qui et pourquoi ? et ensuite travailler à une stratégie. De même, le Secrétariat de la CES n'a pas été soutenu dans son amendement à la Constitution concernant la non comptabilisation en tant que votes négatifs, des « abstentions ». Revenant sur la rencontre de Lisbonne, il s'agissait de faire un état des lieux pour voir notamment où on en était de la mise en œuvre des résolutions adoptées au dernier Congrès et regarder vers l'avenir, notamment examiner où nos actions doivent être actualisées et « reboostées ». L'objectif de la CES est d'avoir au niveau européen une économie plus juste pour les travailleurs et relancer l'économie post-COVID. Il faut avoir aussi une réflexion sur la manière d'augmenter le nombre de nos adhérents et d'améliorer notre communication. Elle revient ensuite sur les récentes mesures adoptées au niveau européen, comme le soutien aux salaires ou les dispositions ayant trait à la santé et à la sécurité au travail. Il faut faire face à la crise qui engendre une autre crise. On a des structures de relances et de résilience pour la combattre. Mais, malgré les doses de vaccins et leur efficacité, la nature endémique du COVID s'accroît avec ses conséquences sur la société et l'économie en général. Il y a 6 mois, on pensait pouvoir dépasser la crise. On se trouve devant des incertitudes incroyables avec l'apparition du virus omicron qui est plus contagieux : quelles en seront les conséquences sur nos systèmes de santé. La Conférence a aussi été axée sur l'Avenir de l'Europe et la démocratie en reprenant le catalogue des priorités de la CES. La préparation du prochain Congrès, de mai 2023 a aussi été évoquée. Pour renforcer l'Europe sociale, l'attention a aussi été portée sur

- la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) avec trois objectifs : l'emploi, la formation et la lutte contre la pauvreté,
- et l'Agenda de l'ONU sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En ce qui concerne les « indicateurs » européens, il faut aller au-delà que du seul PIB.

Il faut aussi être attentif aux transitions démocratiques, environnementales et numériques qui auront un impact de plus en plus important. Il faut créer des emplois de qualité pour remplacer ceux qui disparaissent et il faut soutenir les travailleurs confrontés à ces problèmes... Il faut prendre à bras le corps, la question des personnes et demander un minimum de pension, ainsi qu'une protection sociale universelle pour toutes et tous et quel que soit l'âge. Il faut avoir des normes minimales et des filets de sécurité. Pour cela, il faut suivre la mise en œuvre de la Recommandation sur les normes minimales de protection sociale et avoir un suivi stratégique des soins au niveau européen, notamment pour les personnes âgées. Il faut aussi lutter pour avoir des ressources suffisantes pour la protection sociale en luttant contre l'évasion fiscale. Enfin, il faut être ambitieux pour la réforme de la gouvernance européenne.

Ensuite, le **Président** ouvre le **débat**, après avoir remercié Liina pour son intervention, qui suscite quelques réflexions et réactions.

Plusieurs insistent sur la précarité qui, disent-ils, est le plus grand ennemi de la croissance et des travailleurs qui ne peuvent se former du fait qu'ils changent tous les mois d'emplois, avec à la fin des retraites de misères. Dans ces conditions, quid d'une pension digne ? La CES devrait davantage insister sur le lien étroit qui existe entre le fait d'avoir de bons salaires pour pouvoir bénéficier d'une bonne pension.

Revenant sur la question de la protection sociale, certains autres rappellent qu'il est important d'obliger les employeurs à financer les systèmes de protection sociale, par des cotisations assises sur les salaires. Dans certains pays, les organisations syndicales y sont très attachées. Il est rappelé leur attachement aux systèmes de retraite par répartition. Pour les personnes très âgées qui se trouvent dans des situations très difficiles, il est important de leur assurer des prestations régulièrement revalorisées. D'autres reviennent sur la question du vieillissement, qui a été sous-évaluée. Et d'aucuns de faire le lien avec la question de la migration qui est essentielle pour l'avenir démographique et notamment l'accueil des migrants : la CES n'a pas abordé cette question de manière suffisante est-il estimé. Et concernant les femmes, les jeunes comme les personnes âgées, il ne doit pas être question « d'assistance » car ce sont des investissements. La question de la justice fiscale est aussi évoquée, ainsi que celle de lutter contre les brevets des vaccins, sinon tout le monde ne pourra pas être vacciné. Des questions plus précises sont aussi posées à Liina, comme celle de savoir

- pourquoi, lors du débat au Comité Exécutif d'octobre 2021, le DGB et la CGTP-IN se sont abstenues sur l'excellent rapport de la CES sur le « Vieillissement dans la dignité » ?
- ou quelle est la position de la CES suite à l'Arrêt de la Cour de Justice Européenne, dans le cadre du Dialogue social, de septembre 2021, relatif au pourvoi perdu par l'EPSU et conférant à la Commission, le dernier mot dans l'application des accords conclus entre les partenaires sociaux ?
- - ou encore, pendant la Présidence française de l'UE, y aura-t-il de nouvelles propositions en matière de protection sociale ?

Enfin, pour terminer, plusieurs interpellations portent sur le soutien de la CES au Manifeste de la FERPA, et notamment la possibilité de campagnes communes avec la CES pour le soutenir.

Dans ses **réponses**, Liina revient d'abord sur le Manifeste et la manière dont la CES peut le soutenir. Elle reconnaît ne pas l'avoir encore lu, mais elle va continuer à soutenir les revendications de la FERPA. Concernant le Socle Européen des Droits Sociaux, elle rappelle que la moitié des principes sont de la compétence des Etats membres pour leur mise en œuvre, d'où le recours à des « Recommandations » plus souples qu'un vote à l'unanimité. A ce propos, elle évoque la volonté mise en œuvre, dans le cadre de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, pour modifier les règles de prises de décisions, notamment en matière de protection sociale ou de fiscalité pour passer de la règle de l'unanimité à celle de la majorité qualifiée. Elle reconnaît que la précarité est une question de plus en plus importante, c'est pourquoi la CES lutte contre la précarité. Elle lutte aussi pour un premier pilier de la protection sociale financé par un système de fiscalité plus juste. Et d'ajouter que les entreprises doivent continuer de financer les systèmes de protection sociale et notamment les pensions. Pour répondre aux questions plus précises, elle indique que

- Concernant l'abstention du DGB, la raison invoquée est que le document sur le « Vieillissement dans la dignité » ne parle pas de la criminalité contre les personnes âgées. Quant aux motivations de la CGTP-IN, elles sont apparues floues : elle n'a pas compris.
- Pour ce qui est de la décision de la CJUE sur le dialogue social, la Commission va publier une communication sur le sujet, sur lequel la CES et les employeurs travaillent avec la Commission. Les employeurs ne veulent pas se « débrasser » du dialogue social.

Enfin pour conclure, Liina indique qu'il faut qu'il y ait une représentation adéquate au sein de la CES, il faut donc s'asseoir autour de la table pour examiner cette question et celle des questions institutionnelles et du minimum de pension et aussi pour planifier l'utilisation du Manifeste.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SUH, CGTP-IN, UCR-FO, SPI-CGIL, FNV, UIL-UILP, FGTB

Le **Président** donne ensuite la parole à **Dick DE GRAAF**, Responsable du Groupe de Travail sur les statuts afin de présenter les **procédures de travail du groupe restreint** sur les modifications statutaires. Dick à l'aide d'un PowerPoint rappelle qu'un nouveau Groupe de Travail Restreint a été mis en place lors du Comité Exécutif de la FERPA des 16 et 17 juin. Il précise que même si des modifications ont déjà été adoptées lors du dernier Congrès le 16 et 17 octobre 2018, l'on peut accepter toutes les nouvelles propositions. Il rappelle également les procédures concernant les changements dans les textes régissant la FERPA :

- S'il s'agit de dispositions ayant trait aux « statuts » de la FERPA, seul le Congrès, qui se tiendra en 2023, sera compétent pour les adopter ou les rejeter ;
- Si elles portent sur des dispositions relevant du Règlement d'Ordre Intérieur, la compétence est de l'ordre du Comité Exécutif.

Le calendrier suivant est alors proposé :

- Janvier 2022 : envoi d'une lettre aux organisations de la FERPA les invitant à soumettre leurs propositions de modifications.
- Juin 2022 : clôture de réception des demandes
- Juillet-Octobre : réunion(s) du Groupe de travail, pour examiner les propositions
- Novembre 2022 : le Groupe de travail liste les propositions faites et formule des « recommandations » qui seront envoyées à tous les membres
- Février 2023 : le Comité de Direction entérine les propositions de modifications et les recommandations du Groupe de Travail, modifications qui seront alors soumises au Congrès.

A la suite de cette présentation de Dick, le **Président** ouvre le **débat**

Tous les intervenants remercient Dick pour son travail et donne leur accord sur le calendrier proposé. Certains s'interrogeant toutefois s'interrogent pour savoir sous quelles « formes » se tiendront les réunions du Groupe, en présentiel ou en virtuel ? D'autres organisations rappellent qu'elles avaient déjà envoyé par écrit ce qu'elles considéraient comme des lacunes car il leur semblait nécessaire de moderniser les Statuts. Elles se montrent donc très satisfaites de la mise en place de ce groupe de travail. Dans sa **réponse**, **Dick** remercie les membres qui sont intervenus et se félicite du large accord qui se dégage et dit qu'il attend désormais les propositions. Les réunions se tiendront en principe en présentiel, même s'il semble prématuré aujourd'hui d'arrêter une position définitive sur cette question. Cela dépend aussi du nombre de modifications qui seront proposées. S'il y a des positions très divergentes, il sera possible de les traiter en réunions virtuelles, voire par échange de courriel.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UGTE, UCR-CFDT, PA.SY.DY

Le **Président** donne ensuite la parole au **Trésorier** de la FERPA, **Tino FUMAGALLI**, pour la présentation du **budget prévisionnel 2022**.

Sur écran partagé, le Trésorier présente le tableau du budget prévisionnel.

A la suite de cette présentation, le **Président** ouvre le **débat**.

Tout en rappelant que le bilan 2020 a été approuvé avec des réserves par l'Exécutif, tous les intervenants s'étonnent que l'on puisse présenter un budget prévisionnel en déficit, il devrait être à l'équilibre. Ils s'étonnent également de ne pas avoir en même temps le budget 2020 pour pouvoir faire des comparaisons. On devrait systématiquement l'avoir, pour pouvoir le comparer avec 2022. On devrait aussi avoir, le rapport des Commissaires aux comptes. Certains pensent qu'il demeure encore des incompréhensions sur les termes utilisés et d'autres souhaiteraient une technique comptable de présentation quand on discute budget et questions financières, c'est-à-dire avoir en même temps, par exemple pour cette année :

- Le bilan 2020
- Le budget 2021

- Le bilan 2021
- Le prévisionnel 2022,

pour voir les discordances entre le prévisionnel et le réalisé. Certains souhaiteraient aussi avoir des graphiques concernant l'évolution des différentes dépenses.

Certains évoquent même l'éventualité d'une augmentation des cotisations de 10%

Enfin, il est estimé qu'il est nécessaire de pouvoir clarifier certaines choses – ce qui devrait être fait au prochain Exécutif. Les budgets syndicaux, en effet, doivent être transparents et il faut absolument assurer cette transparence. Il faut avoir une idée très claire de la manière dont on doit procéder et sur la manière de présenter le budget.

Dans sa **réponse**, le **Trésorier** apporte, tout d'abord, certaines précisions, voire éclaircissements.

C'est ainsi qu'il s'interroge pour savoir si c'est le bon moment pour proposer une augmentation des cotisations. Eventuellement, on pourrait le proposer quand on aura le budget définitif 2020. Il rappelle également que celui-ci n'a du reste pas pu être validé par la Commission financière qui, pour cause de COVID, n'a pas été en mesure de se réunir. Quant au budget 2021, il n'est pas encore clôturé.

Ensuite le **Secrétaire Général** souhaite intervenir avant l'adoption du budget prévisionnel. Il indique tout d'abord qu'il faut effectivement toujours pouvoir faire la distinction entre le budget et le bilan pour pouvoir comparer les situations entre 2020 et 2022 et être transparent. Il convient de se rappeler que nous avons traversé une situation complexe, notamment ces deux dernières années. L'épidémie de COVID a modifié notre façon de travailler. Nous avons tenu moins de réunions. Nous avons donc réalisé des économies et nous avons donc des réserves. Mais il faut aussi avoir présent à l'esprit que le Manifeste entraîne et/ou va entraîner des dépenses supplémentaires. Il y a aussi, au sein de la FERPA, 5 organisations dont les pays ne font pas partie de l'UE et, donc, que la Commission ne prend pas en charge. C'est la FERPA qui participe sur son budget à leurs frais de déplacements pour se rendre aux réunions statutaires. Il faut repenser notre façon de travailler et réfléchir aux activités que nous voulons organiser, tout en évaluant leurs coûts. Il convient de dépenser l'argent dont la FERPA dispose de manière adéquate et limiter nos dépenses, ce que nous faisons. Il nous faut réfléchir et travailler ensemble sur ces choses-là. Il faut faire aussi preuve de patience. Nous ferons de notre mieux pour fournir les informations demandées et nous consacrerons une réunion du Comité De Direction pour éclaircir et résoudre les problèmes éventuels et voir ce que nous pouvons faire avec les réserves.

Tout ceci étant précisé, le **Président** que l'on passe au vote pour l'**adoption du budget prévisionnel**. Celui-ci est **adopté à l'unanimité, moins une abstention**, celle de l'UCR-CFDT, qui tient toutefois à expliquer qu'elle s'est abstenue non pas pour une remise en cause de la transparence, mais en attente des précisions promises.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-CFDT, PA.SY.DY, UNSA, FGTB, SPI-CGIL, OGB-L, ÖGB

La parole est ensuite donnée au **Secrétaire Général** pour fixer **les dates** des prochaines réunions statutaires pour l'année 2022, tout en précisant que la FERPA est tributaire de la fixation des dates de réunions de la CES.

Les dates retenues pour l'instant sont donc :

- Pour les Comités Exécutifs : les 9 et 10 mars 2022 et 30 novembre et 1er décembre 2022
- Pour les Comités de Direction : 23 février, 9 juin, 8 septembre et 10 novembre

Le dernier point à l'ordre du jour porte sur les **questions diverses**.

Tout d'abord, le **Président, Lajos MAYER**, rend compte des **réunions** du Groupe de travail de la CES sur la Conférence sur le Futur de l'Europe, auxquelles il participe au titre de la FERPA.

Tout d'abord, il a noté, d'après les informations du Secrétaire de la CES que cette Conférence était plutôt mal organisée, notamment le groupe de travail « plateforme locale des citoyens ». L'on parle des jeunes, du sport, de tout sauf... du chômage. Les représentants de la CES sont présents dans tous les Groupes. La Déclaration finale est envisagée, si possible, entre mars et mai 2022. Le Président est très critique également et l'a fait savoir, car comme cela a été dit, on parle de tout sauf des intérêts des personnes retraitées qui représentent près du quart de la population européenne. L'on ne parle pas non plus des préoccupations de la FERPA, telles que la pension minimale ou les soins de santé. Comme promis, les représentants de la CES vont essayer de porter ces préoccupations le plus possible. Tous les intérêts doivent être portés par les Groupes de travail.

Ensuite le **représentant de la FNV** s'est étonné que Liina ait pu dire qu'elle n'avait pas encore lu le Manifeste. Il lui est **répondu** que, certes, lors de la Conférence de Lisbonne de la CES, le Président a bien parlé et présenté le Manifeste avec nos revendications. Mais, il a été convenu ensemble que nous n'envoyions rien, tant que la version finale du Manifeste n'était pas adoptée. La CES s'est du reste à l'envoyer à toutes les organisations. On verra alors qui le soutient ou non.

En **conclusion** de ce Comité Exécutif, le **Secrétaire Général** souligne le travail extraordinaire qui a été fait au travers de ce Manifeste. Il est utile de soutenir ce travail, notamment à travers le site web de la FERPA, car c'est l'endroit où l'on peut partager l'information, il ne faut hésiter à s'y rendre. Il termine en insistant sur le fait qu'il nous faut défendre nos droits conjointement et parvenir à une unité collective. Grâce aux vaccins, il nous faut défendre notre santé et celle de nos enfants.

Enfin, le **Secrétaire Général** remercie chacune et chacun, pour avoir participé à cette réunion et pour son écoute. Il remercie également Julienne et le staff de la CES pour leur assistance et leur aide technique, ainsi que le interprètes.

Le **Président**, après avoir remercié le Secrétaire Général, clôt la réunion.